



N° 13951*02

ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681 POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Campagne agricole : Année |2|0|1|7|

Type du sinistre : **Pertes de récoltes sur fruits et pépinières d'arbres à fruits et pertes de fonds sur pépinières forestières**

Date du sinistre : |1|9|/|0|4|/|2|0|1|7| au |2|9|/|0|4|/|2|0|1|7|

Communes concernées par la calamité : Albi, Alos, Amarens, Ambres, Andillac, Anglès, Appelle, Arthès, Aussac, Beauvais-sur-Tescou, Bellegarde-Marsal, Bernac, Blan, Bournazel, Brassac, Brens, Briatexte, Broze, Busque, Cabanès, Les Cabannes, Cadalen, Cagnac-les-Mines, Cahuzac-sur-Vère, Cambon, Cambounet-sur-le-Sor, Campagnac, Carlus, Castanet, Castelnau-de-Lévis, Castelnau-de-Montmiral, Cestayrols, Combefa, Cordes-sur-Ciel, Coufouleux, Cunac, Donnazac, Fayssac, Fauch, Fénols, Fiac, Florentin, Frausseilles, Fréjairolles, Fréjeville, Gaillac, Le Garric, Garrigues, Giroussens, Graulhet, Grazac, Itzac, Labarthe-Bleys, Labastide-de-Lévis, Labastide-Gabause, Labastide-Saint-Georges, Labessière-Candeil, Laboutarie, Lacroisille, Lagrave, Larroque, Lasgrais, Lempaut, Lescout, Lescure-d'Albigeois, Lisle-sur-Tarn, Livers-Cazelles, Loubers, Loupiac, Lugan, Mailhoc, Marnaves, Marssac-sur-Tarn, Mézens, Milhars, Milhavet, Miolles, Missècle, Montans, Montdragon, Montdurausse, Montels, Montgaillard, Montrosier, Montvalen, Mouzieys-Teulet, Mouzieys-Panens, Navès, Noailles, Orban, Parisot, Péchaudier, Penne, Peyrole, Poudis, Poulan-Pouzols, Prades, Puybegon, Puycelsi, Puygouzon, Puylaurens, Rabastens, Le Riols, Rivières, Roquemaure, Rouairoux, Rouffiac, Roussayrolles, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Agnan, Saint-Amans-Soult, Saint-Avit, Saint-Beauzile, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Saint-Gauzens, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Grégoire, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Juéry, Saint-Lieux-lès-Lavaur, Saint-Marcel-Campes, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Michel-de-Vax, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Saint-Sulpice, Saint-Urcisse, Saix, Saliès, Salvagnac, Sausсенac, Sauveterre, La Sauzière-Saint-Jean, Sémalens, Senouillac, Le Sequestre, Sieurac, Soual, Souel, Taïx, Tauriac, Técou, Terssac, Teyssode, Tonnac, Trébas, Vaour, Le Verdier, Vielmur-sur-Agout, Vieux, Villeneuve-sur-Vère, Vindrac-Alayrac, Virac, Viterbe, Viviers-lès-Montagnes, Sainte-Croix

Dénomination sociale : _____

Adresse (siège social) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Contact local, nom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Mél : _____

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse (siège de l'exploitation) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)

Numéro du contrat : _____ **Biens garantis :** Bâtiments exploitation ♦ Contenu ♦

Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)

Numéro du contrat : _____ **Biens garantis :**

Assurance mortalité du bétail

	Espèces assurées :	Indemnités de sinistre (€) :
Numéro du contrat : _____	-	-
	-	-
	-	-

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : _____

-Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assuré (de tous les associés si GAEC):

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assureur :